

## Compte rendu du déjeuner du CEES du 15 juin

### En présence de Jiri Pilar, Juriste à la DG CONNECT

*Le 15 juin, les membres du Cercle Europe et Economie Sociale ont échangé avec Jiri Pilar, Juriste à la Commission européenne, chargé de l'économie de la donnée. A l'heure de la révolution numérique et de la monétisation des données, Jiri Pilar a présenté aux membres du CEES, les diverses initiatives de la Commission qui ambitionne de faire de l'UE le terrain fertile d'une économie de la donnée.*

Jiri Pilar travaille au sein de l'Unité chargée de l'économie de la donnée à la DG CONNECT. Cette Unité ne travaille pas sur la mise en place du RGDP puisque c'est la DG JUST qui traite du sujet sous l'angle des droits fondamentaux. Néanmoins, les initiatives en faveur de la libre circulation des données sont élaborées dans la continuité du RGPD.

La DG CONNECT veut rationaliser les politiques numériques en promouvant de nouveaux projets techniques (IA, Cloud européen, robotique ...) tout en permettant l'exploitation des données. L'objectif de la DG CONNECT est de faire de l'UE un continent à la pointe des technologies et d'aider l'UE à transformer son industrie traditionnelle en une économie numérique moderne.

L'Unité de Jiri Pilar travaille en particulier au déploiement d'une économie de la donnée européenne. A ce titre, elle a proposé en avril dernier des initiatives relatives au partage de données entre secteurs, entités et acteurs. La directive PSI sur le partage des données du secteur public a été élaborée avec l'objectif de mieux valoriser les données du secteur public ou des données obtenues suite à des financements publics.

En parallèle de cette mise à jour, la Commission a présenté une initiative sur le partage de données du secteur privé (B2B) et B2G (Business to Government). Il s'agit de recommandations non contraignantes qui essayent de promouvoir de bonnes pratiques d'échanges d'information. Concrètement elles proposent :

- **B2B** : de reconnaître la liberté des entreprises de décider à qui et sous quelles conditions l'accès à leurs données non personnelles peuvent être octroyées.  
Par ailleurs, la Commission établit une liste d'orientations contractuelles qui suivent 5 principes : transparence, création de valeur partagée, respect des intérêts commerciaux, assurance d'une concurrence non faussée et minimisation du verrouillage des données).  
D'après Jiri Pilar, certains secteurs se sont d'ores et déjà saisis des propositions émises sur le B2B et tentent d'établir de nouveaux mécanismes de mise en pratiques de ces recommandations.
- **B2G** : la Commission souhaite améliorer l'accès des données provenant du secteur privé pour les autorités publiques afin de promouvoir la recherche scientifique. Cela fait à peu près un an que la Commission a engagé un vrai travail de fond afin de promouvoir le concept « dites-le une fois » et d'aider ainsi les administrations à rationaliser leurs procédures.

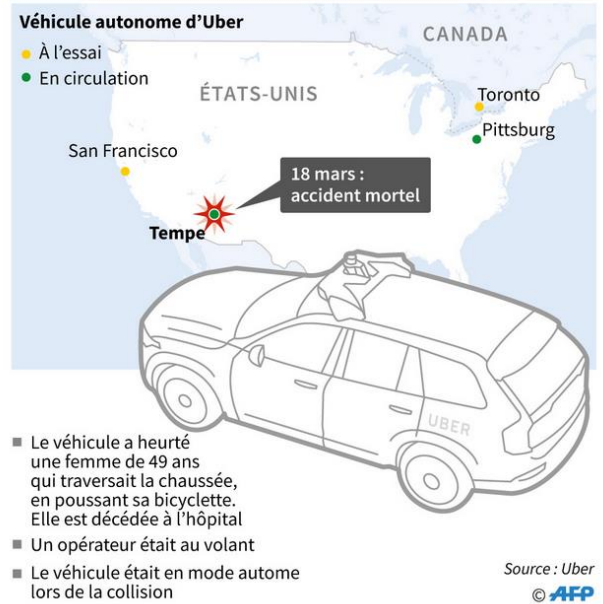
Les membres et Jiri Pilar ont ensuite débattu sur un certain nombre de thématiques :

- **Economie de la donnée et assurance automobile.**

Les membres du CEES ont souligné la difficulté qu'ils avaient à échanger avec la Commission sur le sujet de la donnée car il est trans-sectoriel et donc abordé dans plusieurs directions générales.  
Pour les assureurs l'enjeu est double.

- D'une part avec l'arrivée **des voitures connectées** sur le marché automobile, un déséquilibre concurrentiel se dessine puisque les données émises par le véhicule connecté restent inaccessibles à l'écosystème des acteurs. Pour le moment, seul le constructeur a accès à ces données. Or, elles peuvent être utiles pour une large palette d'acteur. Les assureurs plaident donc pour la mise en place d'une plateforme neutre de collecte de donnée, permettant à tous les acteurs d'accéder justement aux données qui leur sont pertinentes.
- L'autre enjeu, concerne la gestion **des voitures autonomes**. A l'heure actuelle les données émises par ces véhicules ne sont pas retransmises entre les acteurs, ce qui pose de nombreux problèmes en cas d'accident. Les assureurs plaident pour la mise en place de boîtes noires de collecte de données de conduite, dont les données pourront ensuite et être accessibles à tout l'écosystème.

## Accident mortel avec une voiture autonome



Les débats se sont poursuivis sur les problématiques de responsabilité que soulève les accidents de voitures autonomes et l'accident mortel intervenu en Arizona.

Pour la Commission, il est pour le moment **trop difficile de réglementer la question du partage de données B2B**, mais elle est consciente qu'il existe un **gap législatif dans le domaine qui doit être comblé**, notamment afin de clarifier les enjeux liés à la responsabilité. Sur le droit d'usage des données, la Commission planche sur le sujet.

### • Données et santé

Pour certains membres, la propriété des données dans le secteur de la santé est un vrai enjeu puisque les patients ne sont pas eux-même maîtres de leurs données, ce qui laisse certaines entreprises avoir le monopole sur ces données, ce qui crée une fois encore un déséquilibre concurrentiel.

D'autre part, avec la directive PSI, le risque est de voir certaines données du secteur public (sécurité sociale par exemple) tomber dans les mains d'acteurs privés qui pourront les exploiter et produire des services payants issus de ces données. Selon Jiri Pilar, la Commission a conscience de ce problème de distorsion potentiel de la concurrence. Les obligations de la directive PSI révisées sont légères et peu contraignantes afin d'éviter une discrimination entre acteurs.

### • Propriété et patrimonialité des données

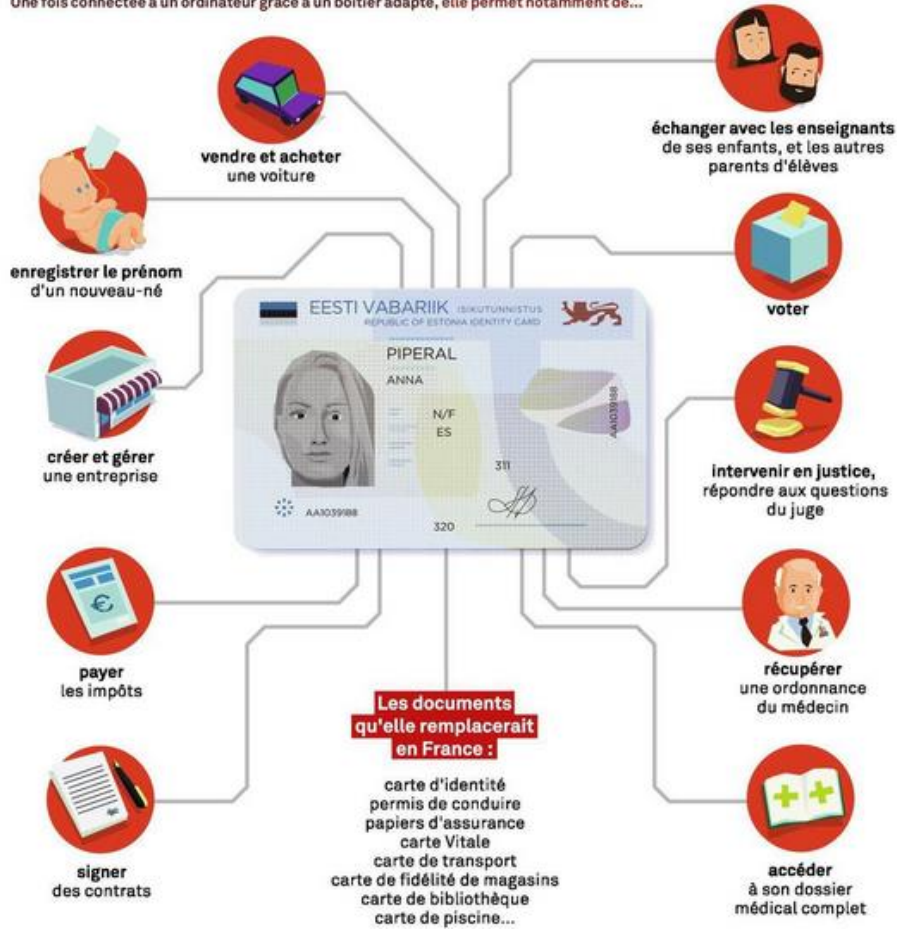
Jiri Pilar est revenu sur cette problématique de propriété des données en rappelant que c'est au consommateur qu'appartient les données et que c'est donc lui qui peut décider comment ses données sont exploitées. Il semblerait que des start-ups se développent en proposant de gérer les données des utilisateurs. Si pour le moment cette technique est peu développée elle pourrait transformer le paysage de l'usage des données, mais cela renverrait à un profond questionnement sur l'autorisation de la perte de contrôle de ces données au profit d'une entités tierce.

### • Le modèle Estonien

Les membres ont échangé sur la pratique estonienne de gouvernement en ligne. L'Estonie a développé ces dernières années une identité numérique pour ses citoyens. Techniquement cela est rendu possible car le gouvernement a développé un Cloud gouvernemental de stockage des données, notamment avec des fonds européens.

## La carte à tout faire

Depuis 2002, tout Estonien dispose d'une carte d'identité digitale, protégée par deux codes. Une fois connectée à un ordinateur grâce à un boîtier adapté, elle permet notamment de...



En guise de conclusion, Jiri Pilar a confirmé que les sujets numériques garderont une place importante dans la prochaine Commission.

\*\*\*